

VAL DE SARTHE : PRÉCISIONS SUR LES FACTURES D'EAU POTABLE

Contact presse :

Amandine Remars

assistantcommunication@cc-valdesarthe.fr

02 43 83 51 12

Suite à plusieurs demandes d'usagers sur les factures d'eau potable, la Communauté de communes souhaite apporter quelques précisions.

Comme depuis l'an passé, les factures d'eau potable adressées aux usagers comportent moins d'éléments détaillés. Cela est dû à une incompatibilité technique entre le logiciel utilisé par les services communautaires et les outils informatiques de la Trésorerie qui édite et envoie les avis de sommes à payer.

Les factures reçues ces derniers jours ont été établies suite à la campagne de relevés effectués entre septembre et octobre 2021. Elles prennent en compte le premier versement réalisé en juin dernier au titre de la location du compteur et de la consommation estimée pour 6 mois.

Au total, les deux factures de juin et de novembre couvrent donc bien la consommation et l'abonnement des foyers d'octobre 2020 à octobre 2021, et pas davantage.

En cas de besoin, les usagers sont invités à se rapprocher des services techniques communautaires, par téléphone au 02 43 83 99 90 ou grâce au formulaire en ligne sur le site Internet du Val de Sarthe <https://www.val-de-sarthe.fr/environnement-cadre-vie/eau-potable-et-assainissement/>

